

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2018

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 104 (Rect)

présenté par

M. Peu, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 18, après la seconde occurrence du mot :

« Sénat »,

insérer les mots :

« ,ainsi qu'à la demande d'un président de groupe parlementaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de permettre aux présidents de groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat de saisir la CNIL sur toute proposition de loi relative à la protection des données personnelles.